

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2010**

<p>NOMBRE DE MEMBRES  composant le Conseil : 35  en exercice : 35  présents : 32  représentés : 3  pour : 30  abstentions : 5  contre : 0</p>
---

**OBJET : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux  
-Maison de quartier des Paradis- Approbation de l'avenant n°3  
au marché de services n° M. 18/08**

L'An deux mille dix, le dix huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

D. LAFON	à	P. GUYON
J. N'GALLE-EBOA	à	J. SEGRE
A. BULLET-LADARRE	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-20 et suivants,

Vu le code des Marchés Publics et notamment les articles 26 et 77,

Vu la délibération en date du 10 février 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer un marché de services avec la Société SAMSIC relatif à des prestations de nettoyage des bâtiments communaux à compter du 17 mars 2009,

Considérant que des prestations supplémentaires de nettoyage quotidien sont nécessaires pour l'entretien du bâtiment communal La Maison de Quartier des Paradis située 8/12 rue Paul Verlaine à Fontenay-aux-Roses,

Considérant qu'il convient de signer un avenant au marché de services M. 18/08.

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

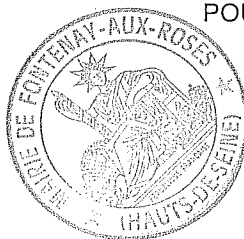
**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de services n° M18/08 - relatif à des prestations supplémentaires de nettoyage quotidien à la Maison de Quartier des Paradis sise 8/12 rue Paul Verlaine à Fontenay-aux-Roses.

**Article 2** : Dit que le montant annuel des prestations supplémentaires de nettoyage s'élève à 14 366,09 €HT soit 17 181,84 €TTC et porte ainsi le montant initial annuel du marché de services M.18/08 à 273 059,64 €HT soit 326 579,33 €TTC.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- Mme la Trésorière Municipale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO

AVENANT N°3 AU MARCHE DE SERVICES N° M.18/08  
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Entre les soussignés :

Monsieur Pascal BUCHET, Maire de Fontenay-aux-Roses agissant en vertu d'une délibération du 18 février 2010,

Désigné ci-après « la Ville » d'une part,

Et :

La Société SAMSIC I S.A.S. - Etablissement d'EVRY - Z.A.C. du Bras de Fer – Impasse Christophe Colomb 91035 EVRY CEDEX représentée par le Chef d'Etablissement, Monsieur Bruno TROADEC,

Désignée ci-après « la Société SAMSIC I » d'autre part,

**EXPOSE**

Un marché de services M. 18/08 a été signé avec la Société SAMSIC allant de la date de notification le 17 mars 2009 au 31 décembre 2009, renouvelable 3 fois par reconduction expresse à compter du 1er janvier 2010 et lui confiant les prestations de nettoyage des bâtiments communaux listés au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Des prestations de nettoyage supplémentaires sont nécessaires pour l'entretien du bâtiment communal la Maison de Quartier des Paradis située 8/12 rue Paul Verlaine à Fontenay-aux-Roses selon l'annexe 1 au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Nature des Prestations**

Les prestations de nettoyage seront un nettoyage quotidien du lundi au vendredi selon l'annexe 1 au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**Article 2 – Prix des prestations**

Le coût mensuel des prestations de nettoyage s'élève à 1 197,17 €HT soit 1431,82 €TTC soit un coût annuel de 14 366,09 €HT soit 17 181,84 €TTC.

Ces prix s'entendent consommables compris (papier wc, produits d'entretien, savon, etc...)

**Article 3** – Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le  
En deux exemplaires

Pour la Société SAMSIC I  
Bruno TROADEC  
Chef d'Etablissement

Le Maire,  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

ANNEXE 1  
AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DESCRIPTION ET CADENCE D'INTERVENTION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE

**MAISON DE QUARTIER DES PARADIS**

Superficie : 800 m<sup>2</sup>

Nature des sols
ciment peint
linoléum
carrelage
escalier/passarelle en métal

Cadence d'intervention des prestations : du lundi au vendredi matin

- lavage des sols avec un produit désinfectant
- essuyage des poignées et montants de portes
- nettoyage des appareils sanitaires (lavabo, wc, etc...) avec un produit désinfectant
- lavage du carrelage au sol et mural
- fourniture et remplissage selon les besoins en papier toilette, savon
- vidage des poubelles et corbeilles à papier et dépôt dans les conteneurs réservés à cet effet
- sortie des conteneurs sur le trottoir aux jours indiqués par la collectivité

**Ludothèque enfants avec coin sanitaires**

2 petits wc - 1 lavabo avec change

**Cuisine équipée**

- lavage du sol
- essuyage des tables et chaises

**Sanitaires**

**côté droit**

sanitaires "dames"

1 wc - 1 lavabo

sanitaires "messieurs"

1 wc - 2 lavabos - 2 urinoirs

**Côté gauche**

sanitaires "dames"

1 wc - 2 lavabos

sanitaires "messieurs"

2 wc - 2 lavabos - 2 urinoirs

**Gestion des poubelles** : Jours de collecte : Mardi et Jeudi matin